

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DU COMMERCE
ET DE LA CONSOMMATION
B.P. 476 KIGALI.-

29 SEP. 1989

Note à Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda
=====

Conformément à l'état ci-joint, concernant la paye
du mois de Septembre 1989, je vous prie de bien vouloir procéder à la
comptabilisation des retenues-suivantes :

RETENUES	MONTANT
TAXE PROFESSIONNELLES	18.929
PRETS CONSTRUCTION	15.542
PRETS ACHATS VEHUCULES	4.875
RETENUES DIVERSES	
-Soins de santé	2.796
-Loyer	1.000
TOTAL DES RETENUES	43.142

Arrêté à la présente étant à la somme de QUARANTE TROIS MILLE CENT
QUARANTE DEUX FRANCS RWANDAIS (43.142 Frws)

Vu pour vérification approbation

et imputation à l'article 18918040102

Inscrit sous poste n° 3 du 29/9/1989

Kigali, le 29/9/1989

La Gestionnaire des Crédits

MUKAKABERA Joie-Claire

Mukakabera

Mumukabera
11.10-89
Fait à Kigali, le 12 Septembre 89

La Gestionnaire des Crédits

MUKAKABERA Joie-Claire

Mumukabera



OT 720 du 31.10.89

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DU COMMERCE
ET DE LA CONSOMMATION
B.P. 476 KIGALI.-

Note à Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda
=====

Conformément à l'état ci-joint, concernant la paye
du mois de Septembre 1989, je vous prie de bien vouloir procéder à la
comptabilisation des retenues-suivantes :

RETENUES	MONTANT
TAXE PROFESSIONNELLES	18.929
PRETS CONSTRUCTION	15.542
PRETS ACHATS VEHUCULES	4.875
RETENUES DIVERSES	
-Soins de santé	2.796
6Loyer	1.000
TOTAL DES RETENUES	43.142

Arrêté à la présente étant à la somme de QUARANTE TROIS MILLE CENT
QUARANTE DEUX FRANCS RWANDAIS (43.142 Frws)

Vu pour vérification approbation
et imputation à l'article 1.89.1804.0102
inscrit sous poste n° 3 du 24.9.1989
Kigali, le 24.9.1989
La Gestionnaire des Crédits
MUKAKABERA Joie-Claire

Fait à Kigali, le 12 Septembre 89

La Gestionnaire des Crédits
MUKAKABERA Joie-Claire

Mukakabera

Mukakabera



REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DU COMMERCE
ET DE LA CONSOMMATION
B.P. 476 KIGALI.-

Note à Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda
=====

Conformément à l'état ci-joint, concernant la paye
du mois de Septembre 1989, je vous prie de bien vouloir procéder à la
comptabilisation des retenues-suivantes :

RETENUES	MONTANT
TAXE PROFESSIONNELLES	18.929
PRETS CONSTRUCTION	15.542
PRETS ACHATS VEHUCLES	4.875
RETENUES DIVERSES	
-Soins de santé	2.796
6Loyer	1.000
TOTAL DES RETENUES	43.142

Arrêté à la présente étant à la somme de QUARANTE TROIS MILLE CENT
QUARANTE DEUX FRANCS RWANDAIS (43.142 Frws)

Vu pour vérification approbation
r approbation à l'article 1.89.18.04.01.02
inscrit sous poste n° 3 du 29.7.9/19.89
Kigali, le 28/9/19.89
La Gestionnaire des Crédits
MUKAKABERA Joie-Claire

Mukakabera

Fait à Kigali, le 12 Septembre 89
La Gestionnaire des Crédits
MUKAKABERA Joie-Claire

Mukakabera

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Kigali, le 28 SEP. 1989